

suspicion les métiers traditionnels parce que ceux-ci offrent peu de perspectives, parce qu'ils sont ennuyés et engourdis par des tâches qui n'exigent ni imagination ni esprit créateur, parce qu'ils sont déçus des méthodes traditionnelles de travail, ils ne s'intéressent plus à poursuivre leurs études à cause des systèmes d'éducation démodés et des conditions d'existence pénibles et ne répondant pas à leurs besoins dans les villes en croissance trop rapide. C'est un tableau peu réjouissant, en fait, il est plutôt sombre.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, les points de vue qu'ont fait valoir le motionnaire, l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), et l'orateur qui m'a précédé, couvrent beaucoup d'aspects. Sauf erreur, le député de Yorkton-Melville, proposant des solutions de rechange, a dit qu'il approuvait les programmes de formation sur place instaurés par le gouvernement et qu'il souhaitait qu'on étende leur portée à l'aide d'un apport financier accru. Lorsqu'il a parlé du programme Perspectives-Jeunesse, il a fait une observation plutôt intéressante que je partage, à savoir que ces programmes devraient être davantage orientés vers ceux qui sont en quête d'emploi et que dorénavant le critère du besoin devrait primer sur tous les autres critères. Les deux orateurs semblaient toutefois approuver et appuyer le principe de la formation sur place et du programme Perspectives-Jeunesse.

Mais s'il en est ainsi, de leur propre aveu, il devient très difficile de comprendre la logique de la motion à l'étude, qui accuse le gouvernement d'indifférence à l'endroit des aspirations légitimes de la jeunesse. Le terme «indifférence» figure dans la motion. Comment peut-on, d'une part, accuser ainsi le gouvernement d'indifférence et, d'autre part, préconiser l'intensification de certains programmes qui ont été mis sur pied à l'intention des gens dont le député de Yorkton-Melville se préoccupe tant? J'y vois une contradiction dans les termes. Le député convient de la valeur des programmes mis sur pied jusqu'ici et de l'opportunité de les multiplier. Je m'attendais à l'entendre soutenir que ces programmes sont mauvais et qu'il faudrait y substituer une optique différente, vu l'emploi qu'il fait du mot «indifférence» dans la motion à l'étude. En d'autres termes, le député ne peut pas ménager la chèvre et le chou: accuser le gouvernement d'indifférence à l'endroit des aspirations légitimes de la jeunesse et en même temps reconnaître qu'il faut intensifier les programmes mis sur pied depuis quelques années.

Le gouvernement n'a pas seulement eu l'idée d'un programme Perspectives-Jeunesse, il a aussi eu le courage de le mettre en œuvre, à des conditions très simples, presque sans paperasse, selon le désir des bénéficiaires et afin de rendre service à la collectivité; tout cela, on l'a fait pour tenter de comprendre les sentiments, les valeurs, les aspirations et les conditions de vie changeantes de nos jeunes. Il est certain que ce ne sont pas les oppositionnels qui ont fait cette proposition, car l'ayant exprimée, ils pourraient difficilement désapprouver le programme et préconiser son remplacement par d'autres. En fait, la popularité de ce programme est évidente. Il ne leur reste plus alors qu'à renchérir, à en demander plus et à exiger que l'on accorde plus d'importance à ces programmes. Naturellement, nous convenons tous que lorsqu'une idée fait ses preuves et qu'on la sait bonne, chacun veut l'appuyer en dépit de toutes les prophéties de malheur, comme celles qui nous sont venues de l'opposition il y a deux étés la première fois que le programme a été présenté. Dans ce sens, nous partageons la même opinion.

[M. Blackburn.]

• (1640)

Il est malheureux que les termes de la motion soient aussi restreints et que l'on ne tienne compte que des jeunes chômeurs, comme si leur problème devait causer plus d'inquiétude que celui des adultes sans emplois. Nous nous préoccupons du sort d'un groupe important de Canadiens et le fait de ne choisir que les jeunes semble indiquer que l'on ne se préoccupe pas autant des autres secteurs de la collectivité. Le chômeur dans la cinquantaine ou au début de la soixantaine se trouve dans une situation grave et tragique. Il aurait mieux valu et il aurait été plus juste que la motion ait été rédigée de façon à tenir compte de l'ensemble dans sans-emplois. En ces années difficiles que nous connaissons, cela aurait été un effort valable en vue de fournir de nouveaux débouchés au pays.

Cette motion crée une fâcheuse impression et je voudrais en traiter pendant quelques instants. On donne l'impression que le problème du chômage est chronique et qu'à la fois, la situation de l'emploi demeure stable. Il n'en est pas ainsi, loin de là. Quiconque veut se renseigner n'a qu'à consulter les chiffres publiés par Statistique Canada d'un mois à l'autre et d'une année à l'autre pour constater par exemple, qu'entre le printemps de 1971 et celui de 1972, 300,000 nouveaux emplois ont été créés au Canada et que le chiffre pour la même période, un an auparavant, était de l'ordre de 300,000 ou quelque peu inférieur.

Bien que le chômage atteigne un niveau inquiétant, afin de se faire une juste idée de l'ensemble de la situation, on doit en même temps examiner non seulement les chiffres du chômage mais aussi les chiffres de l'emploi et se rendre compte que ceux-ci montent constamment d'année en année à un taux phénoménal, près de 300,000 nouveaux emplois par année. Ce n'est pas rien pour un petit pays dont la population n'est que de 22 millions d'habitants. C'est remarquable, car selon des études et des données statistiques, c'est plus d'emplois que peuvent en créer cinq ou six pays d'Europe pris ensemble. La population de ces cinq ou six pays, soit l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Italie et ainsi de suite, est à peu près de cinq à dix fois plus élevée que celle du Canada. Notre pays, qui est relativement peu peuplé, peut créer et produire environ 300,000 emplois d'une année à l'autre.

On veut nous saisir d'une motion étriquée, qui donne l'impression que le chômage au Canada est un état stagnant. Comment peut-on être aveugle au point de présenter une proposition de ce genre sans avoir ni le courage ni le désir de regarder l'ensemble du tableau et d'admettre, malgré des lacunes et des faiblesses laissant beaucoup à désirer dans notre taux de chômage, que le revers de la médaille montre une population active en forte croissance où l'on arrive à créer environ 300,000 nouveaux emplois par an. Ce n'est pas une petite réalisation.

Pour en revenir à la motion fondamentale du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) j'ai l'idée que demain son intervention ressemblera, dans le compte rendu, à un commentaire d'un personnage ou d'un prophète de la Bible, car il aborde la question sur un ton de tristesse, prémoniteur de catastrophe, brossant de la jeunesse canadienne un tableau fort différent de celui que la plupart d'entre nous connaissons. Je vois de ces jeunes gens ici, dans les tribunes de la Chambre en compagnie de leurs professeurs. Nous en voyons circuler des milliers chaque jour dans l'immeuble. Ce sont de jeunes gens énergiques et compétents, tournés vers un avenir qui est sûrement des plus brillant. Nous ne sommes pas du tout d'accord